



Les aspects pratiques

Lors de votre séjour
à l'INSET de Dunkerque



Accéder au centre de formation

L'INSET de DUNKERQUE est situé à 700m de la gare SNCF :

9003 route du quai Freycinet 3, 59140 Dunkerque



Pour déterminer ou imprimer votre itinéraire en bus jusqu'à l'arrêt Halle aux sucres

entrez les mots suivants dans un moteur de recherche

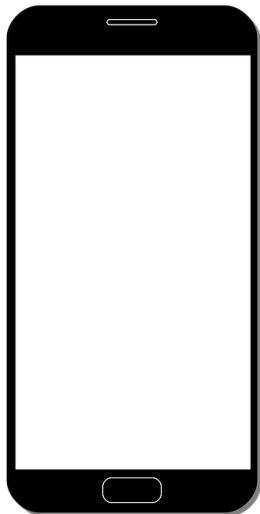
« dkbus »

Les bus à DUNKERQUE sont gratuits



Remboursement de vos frais

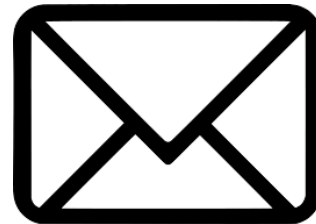
Le remboursement s'effectue par virement bancaire



Photographier votre RIB

Envoyez le à

DepotRIB.InsetDK@cnfpt.fr



Si le RIB n'est pas **à votre nom**,
précisez le avant de le photographier



Pas de RIB = pas de remboursement, ni pour vous, ni pour le groupe



Remboursement de vos frais

Le remboursement est calculé automatiquement à partir de la fiche de présence signée matin et après-midi
Si vous ne demandez pas de remboursement de transport, cochez NON et signez chaque demi-journée

Demande de participation aux frais de transport	Jour	Nombre de Km Aller (***)	Moyen de transport (**)	Covoiturage		Nb de trajets dans la journée 1 Aller = 1 trajet 1 A/R = 2 trajets	Demande d'indemnité			Signature de l'attestation sur l'honneur (*)	
				Si covoituré, nom du conducteur	Si conducteur, noms des passagers		Repas midi	Repas soir	Hébergement	Matin	Après-midi
							Si oui, cochez	Si oui, cochez	Si oui, cochez		
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block;">votre nom</div> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Lundi 02/03/20	144									
	Mardi 03/03/20	144									
	Mercredi 04/03/20	144									

ne modifiez pas cette zone

cochez **OUI** si vous demandez le remboursement de votre transport

indiquez votre moyen de transport principal

uniquement si vous avez covoituré avec la plateforme mobistage du CNFPT

Indiquez le nombre de trajet **pour chaque** journée

Signez tous les jours matin et après-midi



Vos remboursements de transports

Principe : la prise en charge financière évolue en fonction de la distance et du type de transport utilisé

Résidence de départ et d'arrivée : la distance est calculée à partir de votre résidence administrative, calcul Viamichelin, chemin le plus court

Distance minimale : la distance parcourue doit être supérieure à 40 km A/R entre votre résidence administrative et le lieu du stage*

Le trajet hôtel-lieu du stage n'est pas remboursé

0.15 euros du km



motorisés individuel

Franchise de 20 km par trajet*

0.20 euros du km



transports en commun

Y compris
voiture + transport en commun

0.25 euros du km



co-voiturage

Uniquement avec la plateforme
mobistage du CNFPT

*Sauf personnes en situation de handicap.
Contactez nous pour plus d'informations

Contrôle de vos frais de transport

Le CNFPT peut vous demander de produire vos justificatifs de trajet à **tout moment** lors de votre présence en stage.

Vous êtes invités à les conserver jusqu'au remboursement de vos frais

Justificatifs pouvant être demandés lors de votre présence au CNFPT :

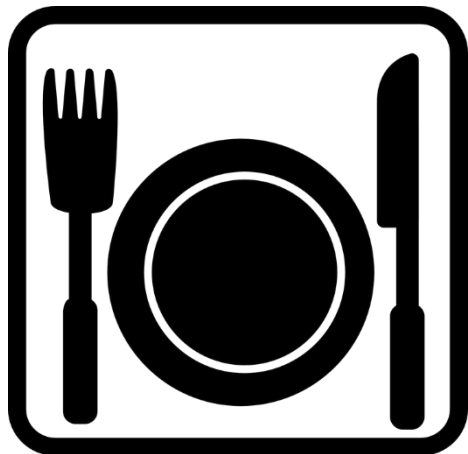
- Votre carte d'abonnement de transport
- Vos titres de transports quotidiens ou aller/retour



contact remboursement **03 28 51 32 18**

sandrine.merlin@cnfpt.fr

Remboursement de vos frais de repas



La restauration du midi et du soir (si vous êtes hébergé par vous-même ou par le CNFPT) est remboursée forfaitairement après le stage à

11€

Ce remboursement s'effectue automatiquement à partir de l'état signé en début de stage sous réserve de votre présence matin et après-midi

Le repas du soir, la veille du stage, n'est pas pris en charge

Réservation de votre chambre d'hôtel

Pour réserver une chambre, vous devez **compléter le coupon-réponse** en ligne à l'aide du lien reçu dans votre convocation : vous recevez alors une confirmation de votre réservation par mail (voucher)

Les affectations de chambre sont effectuées en fonction des disponibilités

Conditions : votre résidence administrative doit être située à plus de 70 km par la route du lieu de formation (trajet le plus court Via Michelin)

La réservation d'une chambre **la veille** est soumise à condition de distance (150km aller)



En cas de réservation, si vous changez d'avis

Merci d'avoir la courtoisie de l'annuler en prévenant directement le prestataire



9h -19h du lundi au jeudi et 9h -18h le vendredi (hors jours fériés) : 01 49 21 55 92

Numéro d'urgence en dehors de ces horaires : 01 49 21 55 91

Si vous refusez l'hébergement qui vous est proposé

Vous pouvez refuser l'hébergement et prendre votre hébergement par vous-même avec remboursement forfaitaire **uniquement** si cela n'occasionne pas de frais pour l'INSET

(Ex. Si vous avez réservé une chambre auprès de notre prestataire et que vous n'avez pas annulé dans les temps votre hébergement, vous ne pourrez prétendre à ce remboursement)

OU

Bénéficiaire de la prise en charge d'un Aller/Retour par jour de formation*



* Lorsque la distance entre le lieu du stage et votre résidence administrative excède 340 km A/R, la prise en charge des frais de transport est calculée sur la base d'1 seul A/R par stage

Attestation de présence

L'attestation de présence est automatiquement envoyée à votre adresse email à la suite de votre formation (après la période à distance le cas échéant)

Votre service formation reçoit l'attestation en même temps que vous

Pensez à signer l'état de présence chaque ½ journée



Si vous devez vous absenter pendant le stage,

Quel qu'en soit le motif,

Vous devez en informer votre employeur et obtenir son autorisation

Sans oublier de signer une décharge à remettre à l'intervenant ou à l'assistante de formation avant votre départ



Les contacts utiles



Assistante de formation
(Voir sur votre convocation)

03 28 51 32 18 pour toute question relative à vos remboursements de frais

01 49 21 55 92 pour toute question relative à votre réservation d'hôtel
(01 49 21 55 91 en dehors des jours ouvrés et entre 19h et 9h)



Si vous rencontrez des difficultés lors de la création de votre compte ou pour accéder à Formadist vous pouvez contacter le support

www.cnfpt.fr/contact

